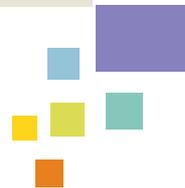
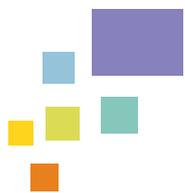


**Campagne nationale de
prévention des accidents
en montagne l'été 2006
« Pour partir en montagne
l'été en sécurité »**

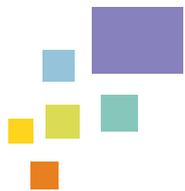




Sommaire

1 • Pourquoi une campagne de prévention ?	3
2 • Les données de l'accidentologie en montagne l'été par le SNOSM	5
3 • Un nouvel outil de communication pour 2006	8
- Quels messages ?	
- Pour qui ?	
- Où trouver le memento ?	
Les partenaires institutionnels de la campagne	10





1 • Pourquoi une campagne de prévention ?

Pratiques sportives nouvelles en milieu naturel : De bonnes raisons d'adopter des comportements responsables.

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et l'ensemble des partenaires institutionnels et privés (cf. page 9 liste des partenaires) entendent, en renouvelant cette campagne, porter à la connaissance des vacanciers épris de montagne, la nature des risques les plus fréquemment encourus et, en faisant appel au simple bon sens, à susciter les comportements adaptés, faciles à mettre en œuvre.

La nature et les milieux non aménagés en montagne présentent des conditions de vie bien différentes de celles que l'on connaît en milieu urbain : l'altitude, les variations plus rapides des conditions météorologiques locales, les dénivelés, induisent une approche responsable des pratiques sportives qui s'y déroulent. Pour soi, comme pour les autres, un comportement adapté au milieu montagnard s'impose.

Le développement de séjours de courte durée conduit les vacanciers à orienter leurs loisirs vers des activités sportives nécessitant moins de temps pour leur réalisation : orientation des loisirs sportifs vers la promenade ou le VTT plutôt que vers la randonnée, vers le canyoning plutôt que vers l'alpinisme, etc....

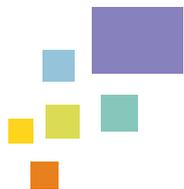
On constate également une appropriation de lieux antérieurement peu investis : les arbres au travers du développement des parcours acrobatiques en hauteur, les via-ferrata, etc. Au regard des spécificités techniques de telles activités, la topographie et les conditions météorologiques doivent requérir toute la vigilance nécessaire.

Comme bien souvent dans la vie quotidienne, notre sécurité et celle de ceux qui nous entourent, dépendent en grande partie de notre comportement. Le désir de liberté et d'aventure dans une nature préservée doit s'accompagner d'un comportement responsable.

14% de vacanciers à la montagne, l'été.

Si les activités physiques ou sportives en montagne constituent un enjeu indéniable de développement économique et touristique, les pratiques traditionnelles qui témoignent le plus souvent d'un engagement sportif dans un cadre organisé partagent désormais ce formidable espace naturel avec les activités nouvelles dites « pratiques émergentes ».

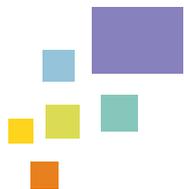




La montagne est, chaque été, la destination choisie par près de 14% des personnes qui partent en vacances. L'offre très variée d'activités de pleine nature, est l'occasion de profiter en famille ou entre amis de l'environnement montagnard, de façon autonome ou encadrée. Les efforts faits par les collectivités territoriales et les professionnels du tourisme pour diversifier les loisirs sportifs sont à l'origine des choix effectués tant par la population française qu'étrangère.

Pourtant, la montagne est un milieu naturel qui nécessite une bonne connaissance tant du milieu que des pratiques sportives proposées.

Au vu des données chiffrées annoncées par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, les accidents liés à une pratique sportive telle que la randonnée, le VTT ou bien l'alpinisme sont encore trop nombreux. Il convient donc d'améliorer l'impact de cette campagne nationale de prévention des accidents en montagne l'été par la diffusion d'un nouveau mémento sécurité qui prend mieux en compte les besoins du public (familles et personnes de plus de 50 ans) et par une diffusion plus ciblée.



2• Les données de l'accidentologie en montagne l'été par le SNOSM

SYSTEME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SECURITE EN MONTAGNE

Bilan des interventions effectuées par les services de secours en montagne au cours des mois de juin - juillet - août et septembre 2005
(Document soumis au comité de pilotage du 5 avril 2006)

Première destination touristique mondiale, la France dispose également de l'espace montagne le plus important au niveau européen. Pour l'été 2005, la montagne, destination touristique de 13,4% des français, a enregistré 659 millions de nuitées et une hausse de 0,8% de fréquentation.

Dans ce cadre, le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) a recensé 2 365 interventions des services de secours pour l'été 2005 en montagne, toutes activités confondues.

La campagne estivale 2005 a reposé sur le recensement des opérations de secours en montagne. Il convient de préciser qu'en l'absence de données fiables sur les populations de pratiquants, les chiffres des interventions de secours ne sont pas comparables d'une activité à l'autre. D'autre part, les chiffres concernant les activités autres que l'alpinisme, ne révèlent que la part des accidents qui se sont produits en montagne.

LES INDICATEURS CLES DE LA SAISON 2005

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2005, le SNOSM a recensé 2 365 interventions concernant 2 992 personnes, se répartissant en :

- 1 602 personnes blessées (parmi lesquelles certaines ont pu décéder des suites de leurs blessures) ;
- 10 personnes disparues ;
- 229 personnes malades, soit en raison de leur séjour en altitude, soit pour des raisons de santé, soit encore pour une hypoglycémie ou un épuisement ;
- 110 personnes décédées sur place, dont 74 de manière traumatique et 36 de manière non-traumatique ;
- 1041 personnes indemnes.

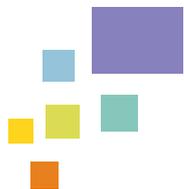
- S'agissant de la répartition des interventions par activité :

Plus de la moitié (57%) de ces interventions concerne des personnes qui pratiquaient la randonnée pédestre en montagne, 19% l'alpinisme, 10% le VTT, 6% le parapente et 8% d'autres types d'activités. La saison 2005 a connu un nombre d'interventions supérieur à la moyenne des sept dernières saisons (2 365 pour une moyenne de 2 268).

- S'agissant des personnes secourues :

Le nombre des personnes secourues se situe au-dessus de la moyenne des sept dernières saisons d'été (2 992 contre 2 913 en moyenne chaque été). La répartition de cette population





permet d'établir que :

- 65% des personnes évacuées par le secours en montagne ont entre 15 et 50 ans ;
- 28% ont plus de 50 ans ;
- 7% ont moins de 15 ans.

- S'agissant de la répartition des conséquences d'accident en général :

Un peu plus de la moitié (53%) des personnes est évacuée sur blessure, 8% sur maladie, 35% sont indemnes et 3% sont décédées sur le coup.

- S'agissant de la répartition des conséquences accidentelles par activité :

Trois constats se dégagent clairement de l'analyse réalisée sur la saison d'été 2005 :

- Le nombre de blessés continue d'augmenter pour l'activité du Vélo Tout Terrain, ce qui confirme la tendance observée ;
- Les randonneurs à pied représentent 48,6% des décès traumatiques. Pour cette activité, les randonneurs de plus de 50 ans atteignent 39,5% des randonneurs secourus en montagne ;
- Le nombre de décès étrangers en alpinisme ne cesse d'augmenter au point de représenter la moitié de l'ensemble des alpinistes décédés.

- S'agissant du moyen d'intervention :

Le vecteur le plus employé en réponse à une demande de secours est l'hélicoptère avec 1 861 interventions. Ce chiffre situe l'activité du secours aérien légèrement au-dessus de la moyenne des sept dernières saisons (le service enregistre une moyenne de 1 828 interventions).

LES DONNÉES COMPARÉES

La comparaison sur plusieurs saisons d'été permet d'obtenir les observations suivantes :

• Par rapport à la saison 2004 (fréquentation de la montagne en hausse de 0,8 points)¹ :

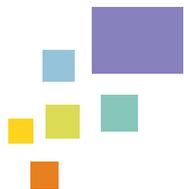
- Le nombre des interventions est en hausse de 3% ;
- Le nombre des personnes secourues est en hausse de 3,5% ;
- Les personnes blessées en VTT sont en augmentation de 9,5% ;
- L'activité alpinisme enregistre un nombre d'indemnes supérieur à celui des blessés.

• Par rapport aux autres saisons :

- Sur une base de 100 personnes secourues en été 1998, on dénombre en 2005 :
 - o 162 personnes secourues en VTT ;
 - o 105 en randonnée à pied ;
 - o 106 en alpinisme.
- Sur une base de 100 personnes secourues en été 2000, toutes activités confondues, on dénombre en 2005 :
 - o 71 personnes âgées de moins de quinze ans ;
 - o 81 âgées de quinze à cinquante ans ;
 - o 150 âgées de plus de cinquante ans.

¹ Source : Ministère du Tourisme (DEATM, ODIT France).





PROPOSITIONS D'AXES DE PREVENTION

La randonnée pédestre, première activité estivale de montagne, concentre naturellement la majorité des interventions des services de secours (57%), notamment pour les pratiquants de plus de 50 ans.

Parallèlement, il se confirme, à moindre niveau, une évolution de l'accidentologie liée aux activités sportives émergentes (VTT et parapente) et à la pratique de l'alpinisme pour les étrangers. Sur ce constat, le SNOSM propose pour l'été 2006 les axes de prévention suivants :

Axe général de prévention : la randonnée pédestre

- Le chiffre des randonneurs secourus en montagne en 2005 est très proche de la moyenne saisonnière sur sept saisons d'été. Les cibles privilégiées des efforts de prévention demeurent les moins de 15 ans et les plus de 50 ans, ces derniers semblant plus vulnérables aux accidents graves.

Axes particuliers de prévention : le VTT, le parapente, les alpinistes étrangers

- L'activité de Vélo Tout Terrain en montagne nécessite un renforcement spécifique de la prévention, principalement en direction des 15-25 ans, dans un contexte d'une évolution forte de la demande de secours.
- Le domaine très spécifique du parapente et du deltaplane mérite une attention plus grande dans la rédaction des informations à disposition d'un public étranger et d'un public âgé de plus de 50 ans.
- La prévention en direction des alpinistes étrangers devrait s'orienter vers une communication de proximité (refuges, offices de montagne, etc.)².

Placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles), du Ministère de la Défense (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (Direction des Sports), le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, sous la responsabilité de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, a pour mission de recenser, par l'intermédiaire des préfetures des départements de montagne, les interventions réalisées par les services de secours en montagne.

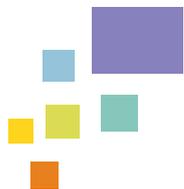
Ses travaux sont supervisés par un comité de pilotage constitué des administrations précitées, de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, de SAMU de France, de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Savoie, de la Police Nationale (Direction Centrale des CRS), du Syndicat National des Guides de Montagne, du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, de l'Association des Médecins de Montagne, de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, de l'Etat Major de Zone et du Ministère délégué au Tourisme (ODIT France - Direction des Etudes et de l'Aménagement Touristique de la Montagne).

La mise en place du S.N.O.S.M. en 1996, au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, consacre les nombreuses actions partenariales développées par l'État, les collectivités locales, les syndicats professionnels et les associations en vue de :

- Prévenir les accidents (campagnes nationales sur la sécurité des activités de pleine nature),
- Promouvoir une meilleure sécurité des espaces,
- Proposer les axes prioritaires pour définir une politique de prévention des accidents.

² Nota : l'ensemble de ces informations ont été extraites du rapport du SNOSM pour l'été 2005 et des documents en ligne du site du Ministère délégué au Tourisme.





3• Un nouvel outil de communication pour 2006

Afin de mieux prendre en compte les besoins du public, en terme de conseils, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et l'ensemble des partenaires institutionnels et privés ont souhaité diffuser un nouveau mémento :

Le « MEMENTO pour partir en MONTAGNE en toute SECURITE »

Sous forme de « fiches cartonnées », il délivre des messages génériques aux vacanciers en quête d'espaces naturels, mais surtout des conseils pratiques de prévention liés au milieu et aux activités proposées.

Pratique et facile, le mémento peut être conservé et utilisé sans difficultés, quels que soient l'endroit et le moment.

• Quels messages ?

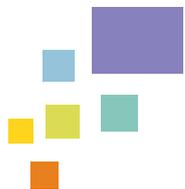
Ce mémento présente des conseils en matière de prévention, sous forme d'onglets et en suivant le déroulement d'une journée et d'une sortie en montagne :

- **Avant une sortie** - il est impératif de choisir une activité à sa mesure et de prendre toutes les précautions nécessaires avant de partir en montagne,
- **Les bons réflexes** - il est important d'avoir en sa possession les renseignements nécessaires sur l'activité choisie, il est fortement recommandé de faire appel à un professionnel de la montagne (éducateur, moniteur, guide, etc),
- **Ne pas oublier** - une liste d'objets et de matériel pour une sortie, que l'on soit seul ou accompagné,
- **Etre vigilant avec les enfants** - les protéger du soleil et prendre garde à l'altitude,
- **A savoir** - pictogrammes et informations utiles pour la lecture d'une carte, lors d'une randonnée à pied ou à vélo,
- **En cas d'accident** - la conduite à adopter en cas d'accident,
- **Mes numéros** - liste des numéros importants à connaître.

• Pourquoi ?

Au vu des données fournies par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (cf page 4 fiche du SNOSM) pour la saison estivale de 2005, cette campagne s'adresse principalement aux personnes de plus de 50 ans et aux familles ayant des enfants de moins de 15 ans, ces deux cibles semblant plus vulnérables aux accidents graves, et pratiquant pour la plupart des activités sportives telles que la randonnée, le VTT ou encore l'alpinisme.





• Où trouver le mémento ?

500 000 exemplaires du nouveau mémento seront diffusés sur le territoire montagnard français. L'ensemble des partenaires de la campagne (cf. page suivante), et notamment plus d'une centaine d'offices du tourisme et de syndicats d'initiatives, répartis sur 35 départements, se chargeront de le mettre à disposition du public.

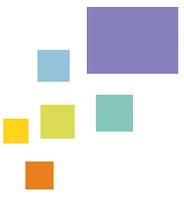
Cette année, la Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS), a souhaité s'associer à la diffusion de 100 000 exemplaires, auprès de certains de ses adhérents : plus de 50 magasins de sports tels que Décathlon (grandes villes, proches des lieux de vacances), Sport 2000, Twinner et certains magasins Ski set.

Enfin, ce document sera accessible sur le site Internet du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et celui du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire :

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

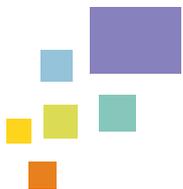
<http://www.interieur.gouv.fr>

ainsi que sur les sites Internet de certains partenaires de la campagne.



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA CAMPAGNE





Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

95, avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13
www.jeunesse-sports.gouv.fr

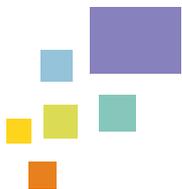
Contact : Caroline PENOT
Tél. : 01 40 45 97 97

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, dans le cadre de ses prérogatives relatives à la sécurité des pratiquants sportifs, s'est engagé, plus particulièrement depuis 1996, à initier des actions de partenariat dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.

Les données collationnées par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM), basé à l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) et placé sous l'égide de la Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM), sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, permettent de fonder une réflexion sur les stratégies à développer en matière de sécurité et de prévention.

Élaborées à partir d'un collationnement exhaustif, les statistiques produites induisent chaque année des axes de prévention qui confirment la nécessité d'intervenir auprès d'un large public pour prévenir les accidents et promouvoir une meilleure sécurité des espaces.

En concertation et conjointement avec tous les acteurs publics ou privés désireux de s'impliquer, la démarche du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, relayée par ses services déconcentrés, s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation des publics sportifs à la perception du risque et aux comportements appropriés aux diverses situations : « Pour partir en montagne l'été en sécurité ».



Le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles
Sous-Direction de la Gestion des Risques
87-95, Quai du Dr Dervaux
92600 ASNIERES CEDEX
www.interieur.gouv.fr

Contacts :

Emilie CROCHET : Bureau des Risques Majeurs, au titre de la CIS - Tél. : 01.56.04.76.27
Corine FEUTRY : Bureau de l'Analyse et de la Préparation aux Crises , au titre de la campagne
Tél. : 01.56.04.74.75

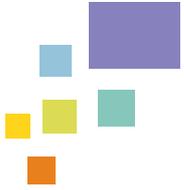
Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, dans le cadre de la prévention des accidents de montagne, assure la présidence de la Commission de l'Information et de la Sécurité (CIS) du Conseil Supérieur des Sports de Montagne créée le 16 octobre 1984. La Commission de l'Information et de la Sécurité créée au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne est chargée de donner au président du CSSM un avis sur les questions relatives à l'information, à la prévention et à la sécurité dans le domaine des sports de montagne.

Cette commission assure également un rôle de coordination nationale et d'information pour l'ensemble des opérations relatives au secours, à la prévention, à la formation et à la recherche en matière de sécurité des sports de montagne.

Au sein de la CIS, un Système National d'Observation a pour mission de collecter, traiter et analyser les données relatives aux accidents de montagne depuis le mois d'avril 1997 afin d'orienter les recherches et de fixer les priorités en matière de sécurité.

La direction de la défense et de la sécurité civiles participe aux campagnes de prévention des accidents d'été et d'hiver depuis plusieurs années aux côtés des administrations et des professionnels concernés, avec l'appui efficace de toutes les préfetures de métropole et d'outre mer.





LA DGCCRF et la PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE

dgccrf

Contact presse :

Tél. : 01.44.97.23.91

courriel : communication@dgccrf.finances.gouv.fr

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a pour mission d'assurer la sécurité du consommateur. A ce titre, elle intervient dans la prévention des accidents de la vie courante.

Prévenir

- Communication

La DGCCRF réalise et diffuse, avec le Service de communication du ministère (Sircom), des supports de communication spécifiques (dépliants, brochures, stands, jeux interactifs pour les enfants).

Elle est aussi partenaire de campagnes réalisées par d'autres instances, telles que l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), les autres ministères et les fédérations professionnelles...

- Relations avec les entreprises

Elle encourage les entreprises à la mise en place d'autocontrôles, d'une traçabilité et d'un dispositif de rappel des produits dangereux.

- Normalisation/réglementation

Elle participe à l'élaboration de normes de sécurité pour l'ensemble des produits.

En cas de risque sérieux, elle peut prendre des mesures réglementaires avec d'autres administrations.

Surveiller

La DGCCRF, présente dans chaque département, est une administration de terrain.

Elle dispose d'un réseau interne l'informant des accidents impliquant un produit ou un service.

Elle contrôle tout produit ou service destiné aux consommateurs.

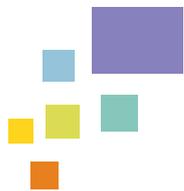
Agir face à l'urgence

Elle est le point de contact du réseau d'alerte européen qui informe chaque État membre, en temps réel, de tout danger présenté par un produit commercialisé dans l'Union européenne. Elle peut interdire la vente de produits dangereux, les faire retirer du marché, demander leur rappel auprès des consommateurs.

Elle peut aussi fermer un établissement dont l'activité est dangereuse pour le consommateur.

Elle peut informer le public d'un danger et le conseiller sur le comportement à adopter pour éviter l'accident.





L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)

9, rue de Madrid
75002 PARIS
Tél. : 01 47 42 23 32
www.skifrance.fr

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne / Ski France rassemble plus de 100 stations de montagne, réparties sur les 5 massifs français (Alpes, Auvergne, montagnes du Jura, Pyrénées, massif des Vosges). Elle représente 90 % de l'offre touristique montagne, en été, comme en hiver.

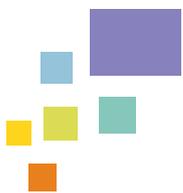
Son rôle premier est de représenter les 101 stations de Montagne auprès des Pouvoirs Publics, afin de faire valoir et défendre leur spécificité, mais aussi d'informer les stations adhérentes sur tous les problèmes administratifs et juridiques liés à cette spécificité, mais aussi sur tous les sujets propres aux collectivités locales.

Son deuxième rôle (qui constitue son originalité pour une association d'élus) est de promouvoir et de valoriser l'attrait touristique des stations de montagne en hiver comme en été, auprès du grand public français et étranger.

A cet effet, l'ANMSM /Ski France a développé des supports de communication (brochures, Internet, Intranet...).

C'est ainsi qu'elle participe à des campagnes publicitaires internationales et nationales en faveur de la destination Montagne française telles que « La montagne, ça vous gagne! ». Elle participe aussi aux campagnes nationales de prévention contre les accidents en Montagne « prudence = bonnes vacances », « total contrôle », ou bien celle en faveur du port du casque pour les enfants, ou encore celle d'aujourd'hui, le « memento sécurité » qui s'adresse aux familles qui méconnaissent trop souvent le milieu montagnard. Il s'agit donc de les informer et de les sensibiliser aux dangers réels et potentiels.





Météo-France

1, quai de Branly
75340 PARIS cedex 07
Tél. : 01 45 56 74 25
www.meteo.fr

Prendre connaissance des prévisions météorologiques

Météo-France fournit directement aux pratiquants de la montagne la meilleure information météorologique possible, réactualisée plusieurs fois par jour.

Par téléphone

32 50 (0,34 € la min.)

Choix 4 - La météo de vos sorties en montagne

Météo montagne

Prévisions sur le département jusqu'à 7 jours, réactualisées 3 fois par jour.

Bulletin montagne par massif

Sur Internet

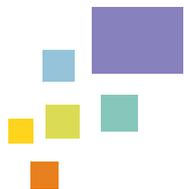
www.meteo.fr/montagne

Le site de Météo-France, rubrique Montagne, vous propose des informations sur la neige et le risque d'avalanche :

Une partie gratuite comprenant des prévisions à 3 jours, des relevés de neige, de vent et de température en altitude, et des bulletins d'estimation du risque d'avalanche.

Les bulletins montagne à 7 jours en accès payant.





Prévention MAIF

Contact Presse

Isabelle MAGNERON (Prévention MAIF - 50 avenue S.Allende – 79000 NIORT)

Tél. : 05 49 73 84 95 – Fax : 05 49 73 78 07

courriel : i-magneron@marcireau.fr

site internet : www.maif.fr (rubrique prévention et recherche)

PARTENAIRE DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ EN MONTAGNE L'ÉTÉ SON ACTION ET LES RAISONS DE SON ENGAGEMENT

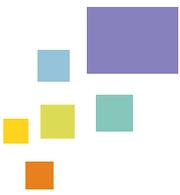
La MAIF, Mutuelle du monde de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture et des Loisirs, s'est toujours impliquée dans l'activité de prévention en développant aide et conseil auprès de ses sociétaires. Cette volonté d'agir en amont de l'accident s'est traduite en 1980 par la création de l'association Prévention MAIF et par celle, en 1989, de la Fondation MAIF qui soutient la recherche scientifique sur la prévention du risque.

La mission de Prévention MAIF consiste à contribuer à la mise en place d'une éducation à la sécurité d'intérêt général grâce à l'engagement de 2 000 bénévoles qui mettent à son service leur savoir-faire pédagogique, essentiellement en milieu scolaire. Depuis l'origine, Prévention MAIF est partenaire des pouvoirs publics pour aider à la conception de supports et d'actions visant à sensibiliser un large public sur des sujets majeurs de sécurité. Ainsi, elle a reçu en 2001 l'agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public et, en 2003, celui d'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

Le champ du risque est large : si les risques domestiques et routiers occupent une place prépondérante au sein de son action, Prévention MAIF s'intéresse également à ceux liés aux activités de la vie courante, comme les sports et loisirs. C'est pourquoi elle s'est associée à la campagne d'information pilotée par le Ministère des Sports. Elle a été par ailleurs sensible à la méthodologie de ce projet reposant sur le rapport du SNOSM qui met en évidence le besoin d'information et de prévention face à des pratiques croissantes. Les conclusions de ce rapport sont par ailleurs en totale corrélation avec le constat que fait la MAIF quant à la spécificité des accidents en montagne l'été, qu'il s'agisse d'activités encadrées ou non.

Conseiller et informer afin que chacun adopte des comportements adaptés et responsables : en apportant un soutien financier à cette action et diffusant ce dépliant auprès des assurés MAIF et Filia-MAIF, Prévention MAIF souhaite contribuer à amplifier le message de prévention. Elle veille ainsi à assurer un relais auprès des enseignants en leur proposant, par exemple, un cédérom destiné à sensibiliser les enfants aux risques de la vie courante et des loisirs.





La Fédération Française de Cyclisme (FFC)

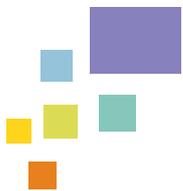
**5, rue de Rome
93561 Rosny-sous-Bois Cedex
Tél. : 01.49.35.69.24
Site internet : www.ffc.fr**

Pour partir en montagne l'été en sécurité, les sites VTT-FFC offrent effectivement des conditions d'accueil optimisées et permettent de découvrir des milliers de kilomètres de circuits balisés et sécurisés. Les services proposés correspondent à une véritable demande car les cyclistes et vététistes adeptes de la montagne sont de plus en plus nombreux à partager les plaisirs et les effets bénéfiques d'une pratique physique saine et proche de la nature. Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme édite (à 200.000 exemplaires) un guide officiel des sites VTT-FFC. Ce document constitue pour tous les adeptes du "vélo vert", une mine de renseignements pratiques très utiles, destinés à mieux les orienter dans leurs choix parmi les 134 sites proposés et estampillés du label fédéral.

Elaborer des projets de vacances, découvrir un site : ce guide est conçu de manière à rendre plus accessibles et plus sûrs les espaces naturels qu'il est possible de découvrir dans le cadre des 46.000 kilomètres de sentiers balisés et sécurisés. Sur les itinéraires des sites VTT-FFC, les plaisirs de la montagne sont partagés, dans la plus grande convivialité et dans les meilleures conditions de sécurité.

Dans la poursuite de ses objectifs de développement, la FFC a toujours placé la sécurité au premier plan de ses priorités. Elle se réjouit donc de collaborer efficacement aux campagnes de sensibilisation initiées par les pouvoirs publics et leurs différents partenaires institutionnels, dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.





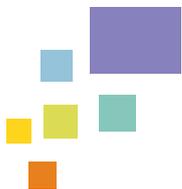
Direction des études et de l'aménagement touristique de la montagne (DEATM)

Aérodrome - 73190 Challes-les-Eaux
Tél. : 04 79 72 85 80 - Fax : 04 79 72 70 19
www.odit-France.fr

ODIT France a pour vocation :

- d'apporter son expertise :
 - à l'État pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie interministérielle pour le tourisme,
 - aux collectivités territoriales,
 - aux membres du groupement ou partenaires privés et associatifs, au titre de la définition de leur politique touristique et de la conception de leurs projets,
- de conduire des études générales ou spécifiques sur l'offre et la demande touristiques en France dans toutes ses composantes, filières et territoires, et notamment pour favoriser le tourisme durable, l'innovation et la qualité,
- de contribuer à enrichir et développer, par le partenariat, l'observation des phénomènes touristiques à un niveau de proximité approprié,
- d'expertiser ou d'accompagner tout projet ou démarche ayant une composante touristique novatrice ou originale, à la demande des autorités locales, notamment des collectivités territoriales, ou de ses membres et partenaires,
- de contribuer à la recherche, la prospective et la veille dans les filières et territoires touristiques, et de répondre à des demandes d'évaluation,
- de promouvoir l'exportation de savoir-faire.





Le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (S.N.A.M)

240, rue de la République
73018 Chambéry Cedex
Tel. : 04 79 70 20 42

Courriel : info@accompagnateur-en-montagne.com
www.accompagnateur-en-montagne.com

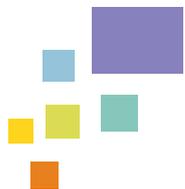
L'Accompagnateur en Montagne, titulaire d'un Brevet d'Etat de la filière « Alpinisme » est habilité à encadrer contre rémunération toutes activités de randonnée pédestre et en raquette à neige à l'exclusion des zones glaciaires ou rocheuses nécessitant l'emploi de techniques de progression de l'alpinisme.

Depuis 1976, plus de 8.000 professionnels ont été brevetés. A ce jour, on estime à 3.000, les professionnels en exercice dont 2.500 sont membres du S.N.A.M. organisation professionnelle représentative et interlocuteur des pouvoirs publics. En outre, plus de 250 Accompagnateurs en Montagne sont également titulaires d'une qualification VTT et 250 autres ont obtenu, en 1995, une qualification Canyon (AQA). La grande majorité des Accompagnateurs en Montagne sont implantés en villages et station de montagne et exercent en « milieu spécifique montagne ».

L'Accompagnateur en Montagne répond, depuis la création du diplôme, à une demande croissante du grand public : la découverte du milieu montagnard et naturel en toutes saisons tant en France qu'à l'étranger. Il utilise différents modes de progression : randonnée pédestre, raquette à neige, animaux de bât, VTT, canyon, handisport,

Professionnel autonome dans son milieu d'exercice, l'Accompagnateur en Montagne est particulièrement soucieux des impératifs de sécurité tant l'été que l'hiver. En tant qu'éducateur sportif, l'Accompagnateur en Montagne est un relais logique des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de ses différents publics (grand public, les groupes constitués, les publics scolaires ...). Il n'oublie pas, à chaque activité, d'évoquer avec ses clients les principes de sécurité, de responsabilité, de respect du milieu naturel ... De même, les Accompagnateurs en Montagne, référents informels des Offices de Tourisme participent localement à la sensibilisation des équipes des OT pour optimiser l'information des publics en séjour montagnard.





Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS)

André-Pierre Doucet - FPS

Tél. : 01 44 70 77 90 - Fax : 01 44 70 77 91

Courriel : apdoucet@filieresport.com

www.filieresport.com

La FPS est une structure indépendante qui rassemble et représente les distributeurs d'articles de sports en France. La FPS représente, au niveau national, une activité dynamique : 4 000 établissements, employant 50 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros en 2005.

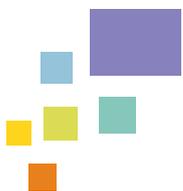
La quasi totalité des enseignes du sport sont membres de la FPS, qu'elles soient issues du commerce à succursales (Décathlon, Go Sport, Foot-Locker, Super Sport, Vieux Campeur ...) ou du commerce associé (Intersport, Sport 2000, Twinner, Skiset...). Outre ces grandes enseignes, près de 300 entreprises indépendantes et des réseaux monomarques adhèrent également à la FPS.

Au sein de la FPS, les magasins de sport implantés en stations de montagne constituent une composante particulièrement dynamique. Leur activité est fortement tournée vers les services : l'été, location d'équipements pour la pratique de l'escalade, Via-ferrata, VTT, et ski sur glacier, l'hiver location de matériel de glisse, entretien et réparation, montage et réglage, boot-fitting... La Commission montagne de la FPS est présidée par Gérard Mattis, commerçant Intersport à Val d'Isère (73).

La FPS partenaire de la prévention

La FPS est partenaire de la campagne de prévention des accidents en montagne l'été. En raison de leur proximité immédiate avec les pratiquants et les lieux de pratique des sports de nature, les magasins de sport jouent quotidiennement un rôle de conseil, de prévention et d'orientation vers les autres professionnels de la montagne. Au cours de l'été 2006, de l'ordre de 200 magasins de sport majoritairement situés en station de montagne, mais aussi dans de grandes villes de piémont et de très grandes agglomérations, diffuseront les mémentos sécurité. Enseignes partenaires : Décathlon, Skiset, Sport 2000, Twinner.





Commission de la Sécurité des Consommateurs (C.S.C.)

Guy LE GOFF, Chargé de communication

Cité Martignac

111, rue de Grenelle

75353 PARIS 07 SP

Tél. : 01.43.19.56.70

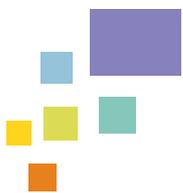
Courriel : guy.le-goff@csc.finances.gouv.fr

www.securiteconso.org

La C.S.C. est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 21 juillet 1983 (article L.224 du Code de la Consommation). Elle a pour mission la prévention des risques liés à l'utilisation des produits et services. Pour ce faire, elle fournit aux pouvoirs publics des avis relatifs à des produits ou des services dangereux, elle informe les consommateurs par le biais de communiqués de presse, de campagnes de prévention et de fiches pratiques. Enfin, elle participe à l'élaboration des recensements statistiques relatifs aux accidents domestiques.

Elle travaille sur saisine de toute personne physique ou morale et peut s'auto-saisir en cas de besoin. Sur son site Internet (securiteconso.org) figurent l'essentiel de ses avis, communiqués de presse et autres informations utiles en matière de sécurité des produits et services.





La Fédération Française de Spéléologie (FFS)

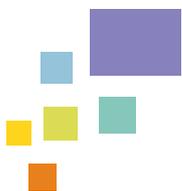
28, rue Delandine
69002 LYON
Tél. : 04 72 56 09 63
www.ffspeleo.fr

En participant à la campagne sécurité montagne été 2006 la Fédération Française de Spéléologie manifeste son souci d'apporter aux pratiquants de sa discipline ses conseils et recommandations, afin que la découverte du monde souterrain soit un plaisir et s'effectue pour tous, dans des conditions de sécurité optimum.

S'aventurer dans une cavité ne s'improvise pas, c'est pourquoi, au sein de ses 550 clubs, mais aussi à l'occasion des quelques 120 stages de découverte et de perfectionnement organisés annuellement, la FFS propose l'acquisition de techniques, qui permettront à ceux qui veulent pratiquer notre discipline, d'explorer grottes et cavités avec toute la compétence nécessaire.

Mais, c'est pour répondre aux incidents ou accidents impliquant la plupart du temps des personnes non averties que la fédération dispose d'une commission secours (le Spéléo Secours Français), composée de bénévoles parfaitement entraînés qui collaborent avec les autorités en cas d'alerte, de recherche ou d'évacuation d'individus en difficulté.





ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)

8-10, quai de la Marne

75019 PARIS

Tél. : 01.40.18.75.50

www.ffme.fr

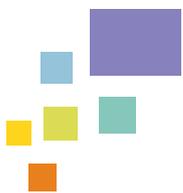
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) et de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.), la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) est une fédération unisport délégataire du Ministère chargé des Sports. Ancrée dans le milieu montagnard dont elle est issue, la FFME symbolise aussi bien le rêve et l'aventure que la formation, la performance sportive et le dépassement de soi-même en milieu citadin.

Alpinisme, canyonisme, cascade de glace, escalade en falaise ou sur structure artificielle, expéditions lointaines et treks, raquettes à neige, ski-alpinisme et raids sportifs sont les activités quotidiennes des licenciés.

Motivations :

- La FFME souhaite rendre la montagne plus accessible en prouvant que cet univers de rêve, cet espace de conquête et de liberté jadis réservé à une élite d'aventuriers est aujourd'hui le théâtre de mille aventures individuelles de toutes natures.
- Les activités de montagne se caractérisent par une confrontation de l'individu à des risques qu'il doit maîtriser. Cette maîtrise s'acquiert par la connaissance des règles de sécurité spécifiques à chaque activité et par la formation. La FFME forme ses licenciés (près de 58 000 dans les quelques 1 050 clubs) et les informe des règles de pratique et de sécurité en montagne.





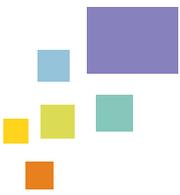
L'Union des Centres de Plein Air (UCPA)

**17, rue Rémy Dumoncel
75698 Paris cedex 14
Tél. : 01 45 87 47 75
www.ucpa.com**

L'UCPA est une association Loi 1901, créée en 1965 et cogérée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Elle a pour projet initial de développer des pratiques sportives de pleine nature et d'en permettre l'accès financier, technique et culturel au plus grand nombre, en particulier des jeunes, par l'organisation de vacances et de loisirs sportifs, et par la formation aux métiers sportifs et d'animation.

Le projet de l'UCPA s'appuie fortement sur la responsabilisation des pratiquants et l'acquisition de principes et techniques conduisant à une pratique autonome. Il est donc naturel que l'UCPA s'associe à une campagne de prévention contre les accidents en montagne allant dans le sens d'une meilleure information du public sur les risques et les règles à respecter.





La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

12, rue Louis Bertrand
94200 Ivry-Sur-Seine
Tél. : 01 56 20 88 88
www.ffct.org

En moyenne et haute montagne, une randonnée cyclotouriste ou VTT ne s'improvise pas. Bon nombre de pratiquants occasionnels ne sont pas toujours conscients et informés des difficultés qui les attendent lorsqu'ils se retrouvent dans un milieu montagneux. La préparation minutieuse de « la Rando » conditionne alors sa réussite. Étudier l'itinéraire sur des cartes précises, progresser sur des sentiers balisés, évaluer le dénivelé, identifier précisément les passages techniques tant en montée qu'en descente, maîtriser son vélo en toutes circonstances, utiliser un équipement adapté à sa propre pratique, s'informer sur les conditions météo à venir, respecter l'environnement et les autres usagers, sont autant de règles élémentaires que tout pratiquant doit appliquer à la lettre.

De ce point de vue, la Fédération Française de cyclotourisme ne peut que se réjouir de la campagne « Pour partir en montagne l'été en sécurité initiée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Ce partenariat permanent entre fédérations sportives, pouvoirs publics et acteurs du terrain a pour objectifs d'améliorer les conditions de pratique et de sensibiliser tous les adeptes des activités de pleine nature aux risques auxquels ils peuvent être confrontés. Souhaitons que ces conseils préventifs responsabilisent davantage tous les adeptes du vélo en montagne.



La Fédération des Clubs Alpains Français et de Montagne (FCAFM).

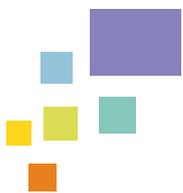
**24, avenue de Laumière
75019 PARIS
Tél. : 01 53 72 87 00
www.clubalpin.com**

La Fédération des Clubs Alpains Français regroupe 88 000 pratiquants d'activités de pleine nature liées à la montagne : alpinisme, escalade, randonnée, ski sous toutes ses formes, raquette à neige, spéléologie, descente de canyon, parapente et vélo de montagne. Depuis sa création en 1874 - époque propice à la conquête des grands espaces de montagne - sa vocation est de permettre à ses adhérents de pratiquer dans un environnement naturel. Cette aspiration nécessite de se former afin d'atteindre un niveau de pratique autonome.

La FCAF gère par ailleurs un réseau de 143 refuges et chalets situés en haute et moyenne montagne. Ces hébergements dont un bon nombre sont propriétés de la fédération sont les lieux privilégiés de ces apprentissages du milieu.

L'alpinisme, comme toute pratique sportive et de loisirs en milieu montagnard, exige un comportement responsable et respectueux de l'environnement. A ce titre, la Fédération des clubs alpins français a participé dès le début aux campagnes de sensibilisation des pratiquants engagée par les ministères de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et de l'Intérieur. La formation passe d'abord par l'information.

Contribuant à l'émergence d'une éthique chez les pratiquants, ces campagnes de prévention sont également l'occasion de resserrer les liens de la communauté montagnarde et sont devenues des temps forts de l'analyse de nos pratiques.



La Direction Générale de la Police Nationale

(Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité)
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

CNEAS des CRS
B.P. 3 Les Bossons
74400 CHAMONIX MONT BLANC
Tél. : 04.50.55.87.11
Courriel : cneas.dzlyon-dccrs@interieur.gouv.fr

Depuis 1948 la Police Nationale participe à la sécurité et au secours en montagne au travers des unités spécialisées des C.R.S. Le Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski (C.N.E.A.S.) des C.R.S. a été créé à Chamonix dès 1955. Il est chargé de sélectionner et former les sauveteurs dans toutes les activités de montagne : alpinisme, ski, spéléologie, canyoning, recherche cynophile en avalanche.

Plus de deux cents policiers hautement spécialisés (guides de haute montagne, moniteurs de ski, brevetés d'état spéléologie, maîtres chien d'avalanches ou chefs de caravane de secours) sont ainsi répartis dans les massifs alpins et pyrénéens.

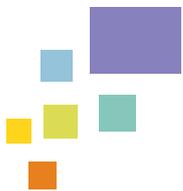
Au service du public (vacanciers et population locale) ils assurent toute l'année des missions de police, prévention et secours.

Les C.R.S. participent à la prévention des accidents de montagne sous plusieurs formes :

- Présence permanente active et information du public dans les postes de secours implantés dans les hautes vallées montagnardes.
- Rocher d'Escalade itinérant qui sillonne les routes de France, permettant d'initier le grand public à l'escalade, et de relayer les campagnes de prévention au-delà des zones de montagne.
- Participation active aux travaux du Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, notamment par le recueil de données lors des interventions de secours.

Enfin, les unités spécialisées des C.R.S. assurent le secours aux victimes d'accidents de montagne, en alternance avec d'autres organismes, sur les départements alpins et pyrénéens: Savoie, Isère, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées.





Médecins de Montagne

Contact

Médecins de Montagne

Maison des Parcs et de la Montagne

256, rue de la République

73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 96 43 50 / Fax : 04 79 96 43 51

Courriel : info@mdem.org

www.mdem.org

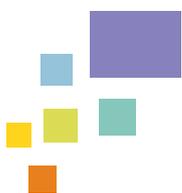
L'association Médecins de Montagne regroupe aujourd'hui plus de 250 médecins généralistes installés en station de sports d'hiver et spécialisés dans la traumatologie des sports d'hiver et la médecine de montagne.

Depuis 1953, elle s'attache particulièrement à :

- Améliorer la qualité des soins en station ;
- Agir en faveur de la prévention des accidents de sports de montagne ;
- Faire connaître et défendre la spécificité de l'exercice de la médecine des sports d'hiver.

Le Mémento Sécurité, véritable outil synthétique d'information et de prévention sur les risques de la montagne en été, sera diffusé dans les salles d'attente des cabinets médicaux de station.





La Fédération Française de la Randonnée Pédestre

14 rue Riquet
75019 Paris
Fax. : 01 44 89 93 93
www.ffrandonnee.fr

Contact presse : Anne Deny – tél. 01 44 89 93 87 / 06 84 15 09 17

Avec 15 millions d'adeptes, la randonnée pédestre arrive en tête des sports liés à la nature pratiqués par les Français. En 2005, elle se positionne en première place dans le top 15 de leurs sports préférés.

Comme toute activité physique régulièrement pratiquée, la randonnée peut parfois présenter certains risques.

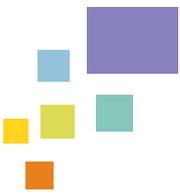
C'est pourquoi la Fédération souhaite être présente chaque année aux côtés du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative à l'occasion de la campagne nationale de prévention des accidents en montagne, afin de contribuer à l'information et à la sensibilisation de tous.

En effet, au delà de l'aménagement du territoire par la création, l'entretien, le balisage des sentiers de France et l'édition de topo-guides, la Fédération - forte de 58 années de pratique et d'expérience - a pour ambition : d'organiser, de développer et de promouvoir l'activité randonnée sous toutes ses formes et pour tous les publics (randos familiales, sportives, handirando, Rando Challenges"...).

Soucieuse de la sécurité et de la santé des pratiquants, elle s'est donnée pour missions de prévenir ses adhérents des risques d'accident en randonnée pédestre, d'informer ses animateurs brevetés et de former ses 175.000 licenciés afin de garantir des randonnées organisées et encadrées dans les meilleures conditions de sécurité tout en profitant de la convivialité d'un groupe.

Enfin, elle assure sa mission de service public en s'associant à toutes les actions de prévention en diffusant, à travers ses différents supports de communication, des informations sur la pratique et des conseils de comportement pour le plus grand nombre.





La Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (FIFAS)

**3, rue Jules GUESDE
92300 LEVALLOIS PERRET
Tél. : 01 47 31 56 23
www.fifas.com**

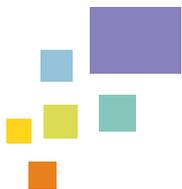
**Contact : Katrina SENEZ
Tél. : 01 47 31 56 23**

La fifas (Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs), créée par la profession et au service de celle-ci, rassemble près de 300 marques, petites et grandes, dans 10 secteurs d'activité, et notamment les fabricants de produits, matériels et équipements utilisés pour les activités Outdoor, et plus particulièrement en montagne l'été (randonnée, alpinisme, escalade, via ferrata, spéléologie, etc...)

On y recense des fabricants dont les unités de production sont en France ou à l'étranger, des filiales françaises de sociétés étrangères, des importateurs ou agents. Leurs clients sont le commerce de détail, d'une part, les collectivités locales d'autre part.

Pour les marques réunies au sein de la section Outdoor de la FIFAS la qualité des produits et la sécurité des pratiquants sont une préoccupation essentielle. C'est pourquoi elles soutiennent la Campagne mise en place depuis plusieurs années ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative afin de partie en montagne l'été en sécurité ».





Le Syndicat national des guides de montagne (SNGM)

210, rue François Guise
73000 Chambéry
Tél. 04 78 68 51 05
Fax 04 79 68 65 90
Courriel: accueil@sngm.com
www.sngm.com

Le Syndicat national des guides de montagne rassemble 1 600 guides de hautes montagnes exerçant en France et à l'étranger.

Les guides, de par leur savoir-faire et leur expérience de la montagne, sont des référents en matière de prévention des risques. C'est donc tout naturellement qu'ils participent à cette nouvelle campagne de prévention.

Chaque jour de l'été est l'occasion pour eux de rencontrer les pratiquants de la montagne. Ils assument ainsi leur rôle de médiateurs et de pédagogues entre un public avide de découverte et un milieu nécessitant des mesures de sécurité. Dans cette optique, et en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, les guides ont créé un service Internet de mise en ligne des conditions de courses en montagne à destination de tous les pratiquants. Ce service donne des informations concrètes et est régulièrement mis à jour par des guides. Par ce biais, le syndicat des guides de montagne contribue ainsi à une pratique raisonnée de la montagne.



Moniteurs Cyclistes français (MCF)



3, rue Raoul Blanchard

38 000 GRENOBLE

Tél./Fax : 04 76 44 92

MCF est une marque déposée, qui représente les professionnels de l'encadrement cycliste. Ce sont tous des moniteurs diplômés d'Etat, réunis sous la forme d'un syndicat professionnel dont le siège national est à Grenoble.

→ création en 1999

**300 moniteurs de vélo partout en France,
y compris dans les DOM-TOM**



Le vélo sous toutes ses formes...

Les moniteurs MCF enseignent toutes les activités cyclistes : route, piste, cyclo-cross, VTT et BMX... Il y en a pour tous les goûts.



Pourquoi un moniteur de vélo ? A quoi ça sert ?

Même si de premier abord tout le monde pense savoir faire du vélo, un moniteur MCF dispose de nombreux moyens pour vous faire progresser rapidement, en toute sécurité. Il saura aussi vous organiser un séjour aux petits oignons...



Pour les enfants, comme pour les adultes, le vélo est un fabuleux moyen d'évasion et d'amusement. Des « formules sensation » avec le BMX, le VTT descente ou le trial, aux « formules découvertes » avec les randonnées gastronomiques, les sorties culturelles et les voyages à l'étranger, il y a autant de moniteurs que de moyens de pratiquer le vélo...

Plus de 150 stages partout en France

Quelque soit votre âge, votre niveau et votre vélo, vous trouverez forcément le stage qui vous convient sur le site Internet

www.moniteur-cycliste.com



Direction générale de la gendarmerie nationale

35 rue St didier
75775 Paris cedex 16

Contact : gin.jean-claude@wanadoo.fr

Depuis 1958, la Gendarmerie Nationale participe à la sécurité et au secours en montagne au travers de 18 unités de montagne spécialisées, appuyées par 11 hélicoptères (5 permanents, 6 saisonniers) et 24 équipes cynophiles rassemblant environ 360 militaires de la gendarmerie hautement qualifiés

Afin de donner aux gendarmes les connaissances et les pratiques indispensables pour accomplir l'ensemble de leurs missions dans le cadre spécifique du milieu montagnard, la Gendarmerie a développé sa propre formation « montagne » en créant en 1988 le Centre National d'Instruction de Ski et d'Alpinisme de la Gendarmerie (CNISAG) installé à CHAMONIX.

En effet, la démocratisation, la pluralité des activités montagne et la réglementation de ces activités sont autant d'éléments qui justifient les objectifs de formation du CNISAG : sélectionner les personnels pour optimiser l'emploi et la formation des gendarmes de montagne ;

- Dispenser une formation évolutive en ski et en alpinisme ;
- Assurer une instruction spécifique relative à l'exercice du secours en montagne ;
- Enseigner aux stagiaires la pratique du droit et de l'enquête en montagne ;
- Préparer les spécialistes aux brevets d'état de guide de haute montagne et de moniteur de ski alpin.

Chaque année, le Centre accueille et forme 650 gendarmes lors des différents stages.

Le CNISAG est devenu le centre névralgique de la spécialité « montagne ». Il reste au contact de l'ensemble des unités de la spécialité et veille à maintenir les 360 officiers et sous-officiers qui la composent à un niveau élevé. Le CNISAG est le moteur d'excellence de la spécialité montagne en Gendarmerie.

Ainsi formés, les militaires de la gendarmerie participent activement et en permanence à la prévention des accidents en montagne au travers des missions suivantes :

- Secourir les personnes en difficulté ;
- Mener les enquêtes consécutives aux accidents en montagne ;
- Rechercher les personnes disparues en montagne ;
- Contrôler le respect des diverses réglementations et constater les infractions ;
- Prévenir les accidents en montagne en informant le public ;
- Surveiller le secteur montagnard ;
- Veiller à la protection de l'environnement ;
- Participer aux commissions de sécurité (refuge, domaine skiable, ouvertures de route...).

